

Règlement intérieur

Sommaire :

1- Réservations

2- Arrivées

3- Circulations

4- Nos amis les animaux

5- Les parties communes

6- Règles de sécurité

7- Règles et comportements entre nous les humains

8- Commodités services et contributions

Le camping Le Ciel Ouvert est un camping chez l'habitant en zone agricole.

Il s'articule autour d'une maison dont le corps principal est au service des campeurs, vacanciers, saisonniers, habitants : le rez-de-chaussée comprend toutes les parties communes, tandis que les deux étages accueillent chacun une chambre à louer.

La partie secondaire de la maison (accolée au corps principal) est privée et indépendante, occupée à l'année.

Le camping se déploie sur 3 parcelles :

- La plus grande surplombe le territoire et dispose de caravane-chambres et d'emplacements pour tentes. Elle accueille aussi l'îlot privé du propriétaire.
- La seconde accueille vans et autres maisons roulantes. Planter une tente pour une nuitée y est possible aussi, en retrait, ici ou là.
- La troisième est celle qui entoure directement la maison, celle où campeurs-es et habitant-e-s se croisent (pour lessive, cuisine, douche), s'informent, se posent, s'affairent ou bullent.

Le Ciel Ouvert accueille des visiteurs-ses d'une nuit à quelques jours ou semaine(s), des saisonniers -ères et des habitant-e-s.

Il n'est ni une communauté ni un collectif. En revanche, c'est un lieu où la présence -au monde, à l'environnement et aux personnes- est active : ici, respect et attention sont une évidence.

Sa structure juridique est celle d'une entreprise individuelle, assurée sous la responsabilité civile du contrat personnel du gérant pour l'activité « Camping chez l'habitant et location de biens meublés »

Le gérant actuel est le propriétaire en son nom et lieu.

A ce titre, il s'oblige à faire respecter le présent règlement en tant que gardien des lieux et à le faire évoluer via remarques et bonnes (ou mauvaises) pratiques des usagers.

1-Réservations :

Les réservations se font en ligne par email ou directement par téléphone depuis les plate-formes suivantes : site internet/google-map/airbnb

Elles sont confirmées dès le versement d'arrhes ou par le règlement total du séjour prévu (comprenant taxe de séjour, options ménage, services, ...comme détaillés ci-après).

2-Arrivées :

Sauf exceptions et cas particuliers, les arrivées sont ouvertes de 14 h00 à 19h00.

Les arrivées spontanées ne peuvent être que circonstanciées. Le camping n'est pas une hôtellerie ni une industrie de tourisme massive. Il est volontairement limité en effectif et circulation pour rester praticable, convivial et paisible.

Tout séjour long doit être discuté avec le propriétaire-gérant, puis formalisé via un bail écrit et signé par les deux parties. Ledit bail est évolutif, il peut faire foi de ses droits à la faveur du respect des conditions d'accueil mentionnées.

Ceci vaut pour toute demande de reconduction de séjour, uniquement possible qu'après discussion et accord papier signé.

3-Circulation :

A l'intérieur du camping, les véhicules y compris les trottinettes, scooters, vélos... doivent rouler à une vitesse limitée à 10 km/heure. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation, empêcher l'installation de nouveaux arrivants et encore moins déborder sur le territoire alloué à un occupant qu'il soit temporaire ou non (van, camion-maison, tentes).

4-Nos amis les animaux :

Les chiens et les chats notamment doivent rester sous la surveillance de leur maître qui devra prendre ses dispositions pour leur hygiène et particulièrement l'attention de sécurité relative aux perceptions envers les animaux de chacun.

Chaque maître doit promener son animal en dehors du camping pour qu'il fasse ses besoins.

Les déjections doivent évidemment être ramassées, comme en tout lieu.

Les animaux ne peuvent pas circuler librement sur le camping : potagers, aires aromatiques et florales, fruitiers, espaces nuit des visiteurs (tentes, vans, ...) doivent être protégés de toute intrusion.

Les aboiements doivent être entendus et limités par chaque maître à la seule communication de l'animal dans une bonne éducation canine.

5-Les parties communes (rez-de-chaussée de la maison principale) :

Sont à disposition, une cuisine entièrement équipée (1), une pièce garde-manger avec étagères dédiées et réfrigérateur partagé (1), une salle de bains avec douche à l'italienne et un WC (2), un espace salon, une terrasse extérieure avec espace -et table- ombragé.

5.a-Attention ! phyto-épuration :

Ce sont des plantes qui nettoient les eaux sales. Eviers, douche, lavabo et wc ne reçoivent QUE des bonnes choses à digérer -non phyto-toxique, soit des produits à 99% d'origine naturelle et 100% biodégradables. Pour rappel, les wc n'acceptent QUE du papier hygiénique (= du papier « toilettes » dit « PQ »).

5.b-Gestion des parties communes :

Les parties communes intérieures sont des espaces partagés au même titre que les extérieurs et doivent être laissées propres et rangées après usage et fréquentation.

(1) La Cuisine et le cafoutch

Le réfrigérateur dispose d'étagères nominatives ainsi que d'un espace à partager : de manière générale, chacun doit être attentif à ce qu'il y stocke en adaptant le conditionnement des denrées (coupelles, tupperwares, bocaux, ...) afin d'éviter les renversements, les coulées, et autres accidents. L'espace à partager est un espace uniquement dédié aux partages et à une démarche anti-gaspi mais « propre » (DLC respectée concernant les poissons, les viandes et les produits frais transformés type tapenades ou confitures. Seuls les yaourts et certains fromages peuvent se faire oublier 3 bonnes semaines).

Les rappels visuels in-situ doivent être scrupuleusement respectés.

Tout usage d'ustensiles et de vaisselles implique son entretien (vaisselle manuelle + remise en place).

Les casseroles et poêles ne doivent pas conserver d'aliments d'un repas à l'autre.

5.c-Gestion des déchets via tri rigoureux :

- Un bac à compostage extérieur reçoit tous les déchets organiques. Ces déchets doivent être aussitôt recouverts de végétaux, soit paille-herbe soit sciure de bois un bol de cendre de temps en temps seulement) et retournés périodiquement.
- Un compartiment poubelle noire de la cuisine est dédié aux mouchoirs, papier absorbant et quelques exceptionnels, le plus possible évités, contenant très souillés ou très odorants comme ceux utilisés pour les protéines sous plastique du commerce ou pour certains poissons ou terrines.
- Un autre compartiment est dédié aux emballages et papiers dits « secs » c'est-à-dire non souillés = journaux, magazines, petits cartons, emballages, cordons et plastiques, conserves en alu rincées.
- Un panier ou sac est mis à disposition dans le garde-manger (le cafoutch) pour le verre préalablement rincé (bouteilles et bocaux principalement sans bouchon ni couvercle)
- Un gros bidon bleu dans l'atelier reçoit les compartiments de tri de la partie commune pour être déposé en ce volume au point de collecte.

(2) La salle de bain et le WC

Des étagères permettent de ranger vos effets personnels.

Des serviettes de bain sont disponibles seulement en cas d'oubli pour les randonneurs et les cyclistes. A déposer à côté de la machine à laver avant votre départ.

Les bouteilles de douche et de shampoing retrouvent leur place, sur l'étagère sous le lavabo, après usage.

Ici, poubelle d'appoint qui ne reçoit que les cotons souillés (= mouchoirs, coton tiges, disques démaquillant, hygiène féminine, fil dentaire...) et les cheveux. Les brosses à dents, les tubes de dentifrices, les emballages cartons ou plastiques sont à déposer dans le compartiment de la cuisine.

5.d-Vigilances :

eau : utilisation modérée et intelligente de l'eau. Pour la vaisselle, il est d'usage de la mouiller, puis de la laver, puis de la rincer, le rinçage étant la seule étape où l'eau coule vraiment ! De plus, le cumulus est le même pour toute la maison, soit pour l'espace « campeurs & Cie' » et pour la maisonnette accolée. Que chacun soit attentif en soi ET sache adapter sa consommation en eau chaude en fonction de l'effectif du moment.

Quantité et qualité des produits d'entretien et d'hygiène : voir 5.a, ce sont des plantes vivantes qui travaillent pour les effluents, ne les intoxiquez pas !

Poubelles : voir 5.c tri selectif et poubelle noire

5.e-Ménage :

Fait régulièrement selon l'affluence en plus de la contribution quotidienne de tous et toutes.

Pour les séjours saisonniers un forfait € est demandé

Pour les séjours longs, des tours de corvées sont organisés.

5.f-Gestion des parties privées :

Chacun est responsable de son espace privé en garantissant son entretien et son hygiène.

Pour les séjours courts : le linge de lit, excepté l'alèse, doit être laissé sur le lit ou au sol dans la chambre.

Pour les séjours saisonniers et longs : Taies et drap housse doit être lavés chaque semaine. Les housses de couette et couverture de coton, toutes les deux semaines.

L'entretien des alèses est assurée par le gérant-propriétaire, soit après chaque séjour long, ou à chaque nouvelle saison (été, automne, hiver, printemps).

L'entretien de tous les autres textiles est sous la responsabilité du gérant, sauf si incident à signaler le plus vite possible.

De manière générale, les parties privées sont contrôlées après chaque séjour ; les parties communes régulièrement, à minima 1 fois par semaine.

En parallèle, veuillez à déclarer tout incident ou dysfonctionnement le plus vite possible pour vous éviter de porter la charge matérielle ou financière d'une réparation, et pour vous garantir un séjour agréable.

6-Règles de sécurités :

- Extincteurs disponibles en plusieurs points
- Battes à feu
- Jets d'eau : tuyaux d'arrosage
- Point de rassemblement identifié sur le parking
- Citerne DFCI (en cours d'étude)

7-Règles et comportements entre nous les humains :

Les espaces communs sont assimilés à des espaces publics et sont utilisés dans le respect de l'ordre public en vigueur, notamment :

Interdiction stricte de fumer à l'intérieur des tentes, des caravanes, des chambres, de tous les bâtiments et locaux privés ou partagés.

De plus une vigilance extrême est requise sur le feu (vent et risque d'incendies, ...) et la gêne pour autrui et des cendriers sont mis à disposition à l'extérieur pour recevoir les mégots ainsi que des mini- sacs dédiés pour vider les cendriers pleins.

- Extinction de toutes les lumières après leur utilisation
- Interdiction de servir des boissons alcoolisées à des mineurs ou toute personne en posture de fragilité
- Interdiction de vendre des boissons alcoolisées et tout type de produits non autorisés
- Interdiction de faire du bruit après 22h et gestion de la discrétion de chacun à toute heure
- Aucune nudité dans les parties communes y compris à l'extérieur (pas de torse et ni de seins nus pour les hommes comme pour les femmes).

Sur la base de la confiance et de l'identité du lieu :

- Le camping n'est pas un refuge pour vivre une addiction de quelque nature qu'elle soit.
- Le camping n'autorise pas non plus la consommation de drogues, de stupéfiants ou de psychotropes, ni à l'extérieur ni à l'intérieur, espace privé compris.
- Seule la consommation de CBD est tolérée en dehors des espaces partagés c'est-à-dire sans démonstration à l'égard des enfants, des ados ou de toute autre personne fragile ou sensible.
- Les alcools sont assimilés à des effets personnels et doivent rester dans les espaces privés (= pas d'exposition dans les parties communes).
- Les alcools forts sont inappropriés au lieu.
- Toute consommation d'alcool ou de cigarettes doit être modérée et personnelle. Dans un esprit de convivialité préférez tout autre partage (repas, gouter, jardinage, rando, discussions, ...)
- Les espaces communs sont des espaces sociaux et conviviaux. Présentez-vous dans un effort permanent d'accueil, de disponibilité et d'ouverture dans le « vis à vie »

- Les comportements irrespectueux, déplacés, insultants, indécents, conflictuels ou agressifs envers le gestionnaire ou les occupants du camping entraînent l'expulsion de l'auteur sans préavis.
- Les suspicions ou témoignages directs ou indirects de ce type de comportements doivent être immédiatement communiqués au gestionnaire.

Les règles de respect :

- Se dire bonjour
- S'assurer de ne pas porter préjudice à autrui
- Exprimer ses besoins
- Respecter les intimités de chacun qui s'arrêtent à la porte de chaque espace privé
- Préserver les intégrités de chacun : physique, de genre, morale, psychique, culturelle et culturelle
- Ne pas contrevenir de façon démonstrative et préjudiciable aux valeurs et principes communs des espaces publics = se comporter comme il est d'usage dans tout espace public
- S'abstenir de toute tentation facile de paroles, de réflexions, de blagues ou de comportements sexistes ainsi que de dominations ordinaires ou soi-disant culturelles.

8- Commodités services et contributions

Les prix de ces services sont à adapter librement sur les prix conseillé ci dessous. Ceci afin de ne pas induire des restrictions d'usage.

Machine à laver :

- Cycle à 30 degrés pour linge du quotidien = 1 €
- Cycle à 60 degrés uniquement pour gants, serviettes de bains, chaussettes de randos, torchons, taies d'oreillers et drap-housse. = 2 €
- Pas de cycle à 90° sauf exception accidentelle et usage de la gérance
- Forfait possible pour les séjours longue durée + achat personnel de la lessive.

Attention une lessive à la main est un gouffre énergétique

Four électrique :

- Gratuité pour campeurs d'un jour
- Au-delà d'une nuit = 1€ par utilisation
- Forfait possible pour les séjours longue durée.

Chauffage :

- Une base électrique à 17° est assurée par un bain d'huile, la consommation électrique est comptée sur un coût de 0,25ct/kWatt qui est partagé au prorata des présences.
- Un chauffage à bois avec bûches est disponible avec un coût de 60€/stère à partager au prorata des présences.
- Une entente sur la température de confort est à établir, chaque degré supplémentaire est coûteux et pèse économiquement sur tous les usagers-es.

Taxe de séjour :

Elle est encadrée par la communauté de communes, elle est collectée et reversée par Le Ciel Ouvert.

Conseils :

La qualité des équipements comme l'entretien compte beaucoup dans la consommation des énergies et ça permet de faire durer les équipements.

Lave linge : le joint du hublot peut accumuler de l'humidité ce qui favorise le développement de moisissures et la formation de mauvaises odeurs, pour l'entretenir :

Essuyons le joint avec un chiffon propre et sec après chaque lavage

Nettoyons-le une fois par mois avec une solution d'eau chaude et de savon doux ou de vinaigre blanc

Laissons la porte du lave-linge entrouverte après chaque utilisation pour permettre une aération adéquat

Luttons contre les dépôts de calcaire en détartrant tous les 3 mois avec 1l de vinaigre blanc et un cycle à 90°

Ceci vaut pour tous les appareils électriques et autres : prendre soin permet d'éviter les surcoûts à cause de la crasse ou des dépôts calcaires ou autre.

Frigo : un réfrigérateur négligé ou trop vieux consomme énormément aussi. Les trous de ventilation intérieure doivent être nettoyés en même temps que le grand soin régulier (tous les mois « normalement ». Après chaque saison comme grand minimum. = Soins à l'éponge imbibée de vinaigre blanc, puis rinçage à l'eau chaude, toujours à l'éponge.

Boîte aux lettres

Les courriers administratifs ne sont pas autorisés (sauf pour les locataires sous contrat de bail)

Tout autre courrier ponctuel est bienvenu et réceptionné via l'adresse suivante :

Camping Le Ciel Ouvert

621 Chemin de la Source

04300 Forcalquier